



Erreur volontaire sur fiche de paie ?

Par **arabbico**, le **04/05/2009** à **20:21**

Bonjour,

je travaille depuis 1ans pour une ste ,je travaille avec mon véhicule et perçois donc une indemnité km

la première fiche de paie que j ai eu comportais une erreur !

le salaire net sur ma fiche de paie est 540euros +330 euros d indemnité km ce qui devrait faire 870 a payer

mais le total net a payer n est que 850 euros , je l ai fait remarquer a la secrétaire qui ma répondu que c était dut a la cotisation rds qui était déduit autrement (a part des autre cotisation)

cela fait plus d un ans que je travaille chez eux et si je multiplie $20 \times 12 = 240$ euros annuel en moins...

j ai pas confiance en eux et je pense qu'il m'arnaque tous les mois !(ils ont déjà tente de modifier mon contrat de travail en le fesant passer pour un avenant)

ai je raison
merci de vos réponses

cdl arrabico

Par **Visiteur**, le **06/05/2009** à **11:36**

bonjour,

[citation]le salaire net sur ma fiche de paie est 540euros +330 euros d indemnité km ce qui devrait faire 870 a payer [/citation]

est ce le salaire net à payer ou le salaire imposable ?

pour vérifier : additionnez toutes les cotisations salariales avec csg et crds ensuite enlevez les du brut : cela vous donne le net à payer.... auquel vous rajoutez vos indemnités...

le net imposable est égal au net à payer (sans les indemnités) + cotisations salariales csg à 2.90 %

Par **arabbico**, le **06/05/2009** à **20:05**

[citation]est ce le salaire net à payer ou le salaire imposable ? [/citation]

c est mon salaire net apres deduction des cotisations

Par **arabbico**, le **06/05/2009** à **20:10**

c[citation]otisations salariales csg à 2.90 %[/citation]

la csg n est elle pas inclus dans les cotisation !

tous les mois entre mon net a payer + mon indemnité km il manque 18,80 euros

Par **Visiteur**, le **06/05/2009** à **20:17**

re

[citation]la csg n est elle pas inclus dans les cotisation ! [/citation]

tout dépend du logiciel de paie et de la présentation de la fiche de paie

[citation]ous les mois entre mon net a payer + mon indemnité km il manque 18,80 euros[/citation]

je vous envoie un message en privé.

Par **arabbico**, le **06/05/2009 à 20:37**

-re

sur mes fiche de paie dans la partie cotisation , apparait ;csg+crds non deductible taux 2,90
-csg deductible taux 5,1

net imposable 543,04

indemnité km 331,25

net a payer 855,42

quand je calcule $543,04 + 331,42$ j ai 874,29 il y a une difference de 18,87
et cela tous les mois !

dois je aller au prudhomme ou a l inspection du travail pour verifier si c est bien une erreur
merci

Par **Visiteur**, le **06/05/2009 à 20:45**

je m'en doutais...

vous prenez le net imposable ... je vous ai déjà donné les calculs pour vérifier.. mais ???

on reprend :

regardez le montant de la cotisation csg à 2.90 % , je parie qu'elle fait 18.87 euros..

je vous redonne le calcul

salaires brut - toutes les cotisations y compris csg à 2.10 et 2.90 + indemnités km = salaire net à payer....

salaires imposable = salaire net - indemnités km + csg à 2.90

a votre calculette...

c'est un peu compliqué mais ce n'est pas moi l'inventeur du salaire imposable.. ou l'on déclare
aux impôts plus que ce que l'on gagne.....

Par **arabbico**, le **06/05/2009** à **20:55**

la csg est donc deduite a part des cotisation !

Par **Visiteur**, le **06/05/2009** à **20:57**

vous avez lu mon message privé????

[fluo]la csg est donc deduite a part des cotisation !

[/fluo]

elle compte dans les cotisations et est rajouté au net à payer pour trouver le net imposable...

donnez moi votre brut...

le total de toutes les cotisations (il doit y avoir une ligne avec montant des cotisations salariales)

Par **arabbico**, le **06/05/2009** à **21:10**

re

je répond part l affirmatif pour votre proposition dans votre message perso

faut juste que j aille dans un cyber car j ai pas de scanner

le brut est 670,80

dans les cotisation il y a bien une ligned avec csg+crds non déductible - 18,87

non déductible sous entend que ca n est pas déduit des charge ?

merci de votre intérêt

cdl arabbico

Par **Visiteur**, le **06/05/2009** à **21:30**

re

cherchez pas votre fiche de paye est correcte..... (même si je ne l'ai pas sous les yeux)

votre brut est de 670.80 euros

la base pour calculer la csg est de 650.68 euros... (c'est 97 % du brut)

la csg non déductible à 2.90 % est de $650.68 \times 2.90 \% = 18.87$ euros..

quand je vous dit que le calcul des fiches de paye est compliqué !!!!

donc vous avez votre salaire brut ... de là vous retirez toutes vos cotisations (y compris csg à 2.90 %) ça doit faire : 146.63 euros...

ensuite vous prenez votre brut : 670.80 - les cotisations de 146.88 + indemnité km de 331.25 vous trouvez le net que l'on doit vous payer

on vérifie :

$670.80 - 146.63 + 331.25 = 855.42$

donc vous devez toucher 855.42 euros... c'est ok..

et après comme je vous l'ai dit.. on déclare plus aux impôts que ce que l'on perçoit .. il y a une ligne salaire imposable qui correspond à

votre salaire 855.42 - indemnité km (qui ne sont pas imposables) 331.25 = 524.17 + csg à 2.90 % soit 18.87 euros = 543.04

difficile de nos jours de comprendre une fiche de paye....

bonsoir... en espérant que mon petit cours vous aura été utile...